

L'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) : au cœur de l'étude des œuvres d'art

L'IRPA, créé en 1948, est un des dix établissements scientifiques fédéraux dépendant de la Politique scientifique belge. Il se consacre à l'inventaire, l'étude scientifique, la conservation et la valorisation des biens artistiques et culturels du pays.

Chargé d'une mission de recherche et de service au public, il constitue un instrument unique pour le patrimoine de la Belgique, tant mobilier qu'immobilier.

L'IRPA représente la Belgique au sein de diverses institutions internationales, entre autres le RIHA et l'ICCROM.



Institut royal du Patrimoine artistique
Parc du Cinquantenaire, 1
1000 BRUXELLES

www.kikirpa.be

Contact :
Fanny Van Cleven
Chef de l'atelier des textiles
fanny.vancleven@kikirpa.be
02.739.68.67



.be

Institut royal du Patrimoine artistique

Module d'information sur la conservation préventive des ornements liturgiques



Journée d'information

La plupart des églises possèdent un patrimoine religieux large et diversifié : sculptures, peintures, orfèvreries, textiles...

Les textiles, tels les vêtements liturgiques et les bannières, sont particulièrement sensibles aux variations climatiques et aux mauvaises manipulations.

Plusieurs problèmes peuvent donc se poser avec une telle collection. Quels sont les facteurs qui accélèrent la dégradation des collections textiles ? Que peut-on faire pour diminuer le risque d'endommagement ? Comment conserver au mieux les vêtements liturgiques et les bannières ? Comment les entreposer dans la perspective d'une restauration ultérieure ?



Organisation pratique

L'atelier des textiles de l'IRPA se met (gratuitement) à la disposition d'un organisateur (fabrique, unité pastorale, asbl...) pour une journée d'information sur la conservation préventive des textiles liturgiques dans les églises.

L'organisateur de cette journée doit prévoir :

- une salle avec ordinateur, projecteur et écran ;
- l'accès aisé pour un groupe à la sacristie de l'église concernée ;
- quelques tables permettant d'étaler des ornements dans la sacristie ou, à défaut de place suffisante, dans l'église ;
- l'organisation du lunch.

Pour la session théorique de la matinée, le nombre de participants ne sera limité que par les places disponibles dans la salle.

Pour la session pratique dans l'église l'après-midi, le nombre de personnes sera limité à 16 et la priorité devra être donnée à celles qui sont amenées à manipuler régulièrement les ornements liturgiques.

Pour couvrir les frais de location de salle et de repas, l'organisateur déterminera avec l'IRPA le montant d'éventuels frais d'inscription.

Programme-type

9h45 : accueil dans la salle avec le matériel de projection.

10h00 à 12h00 : **session théorique**, avec présentation PowerPoint.

12h à 13h30 : lunch pour les participants.

12h à 13h00 : lunch pour les organisateurs et le personnel de l'IRPA.

13h30 à 15h30 : **session pratique** dans la sacristie ou un local ad hoc de l'église concernée.

